

Communiqué de presse

6 janvier 2025

Aménagement du territoire

Signature de la convention « Centralités rurales en Région »

de la commune de Montholon (Yonne)
et de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES :

Ce lundi 6 janvier 2025 à 17 heures à Montholon (Yonne), la Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune de Montholon et la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne, signeront la convention « Centralités rurales en région » de Montholon et de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne, en présence de Nicolas Soret, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté et maire de Joigny, de Fernando Dias Goncalves, maire de Montholon, et de Mahfoud Aomar, président de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne.

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant inférieur à la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) bénéficieront d'un soutien de la Région de 500 000 €, en vue de la réalisation de leurs projets ;
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation, bénéficieront de 200 000 € de crédits Région, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet y correspondant.

La Région accompagne ensuite, dans ces communes conventionnées, les projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- Associent les usagers et habitants.

Depuis les premières conventions délibérées en juillet 2022, la Région a voté le **conventionnement de 110 communes**.

La commune de Montholon et la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne ont élaboré leur projet global de territoire autour de trois axes. Ceux-ci visent à consolider la centralité de la commune pour la population locale, tout en confortant le cadre de vie et l'offre de services aux habitants.

Ces trois axes sont :

- **Cadre de vie : construire l'identité de la commune**
 - Relever l'histoire et l'identité des lieux ;
 - Aménager un cœur de bourg approprié aux habitants ;
 - Développer le potentiel paysager.
- **Vitalité et centralité**
 - Conforter le niveau d'équipements et de services ;
 - Redynamiser l'offre commerciale et la convivialité du bourg ;
 - Conserver un tissu d'emploi dynamique et diversifié.
- **Conduire la transition écologique**
 - Aménager des liaisons douces ;
 - Réhabiliter les bâtiments communaux ;
 - Améliorer l'habitat pour revitaliser le centre.

Fort de sa stratégie de revitalisation de son centre-bourg, la commune de Montholon est éligible à l'enveloppe des 500 000 euros de soutien de la Région.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune de Montholon et la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne signeront le :

**6 janvier 2025 à 17 heures
en mairie de Montholon (Yonne)**

la convention « Centralités rurales en Région »

en présence de Nicolas SORET

Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté et maire de Joigny

Fernando DIAS GONCALVES, maire de Montholon

Mahfoud AOMAR, président de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne

La presse est invitée

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08